



ACADÉMIE
DE VERSAILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



BIENVENUE !

ÉDUCATION NATIONALE

**Des femmes et
des hommes qui
changent la vie
pour toute la vie**

LE MOT DU RECTEUR



Vous rejoignez et venez renforcer le collectif de la plus grande académie de France. Forte de ses 100 000 personnels et de ses 1,2 millions d'élèves répartis sur quatre départements, l'académie de Versailles, riche de sa diversité, dispose de très grands atouts qu'elle fait valoir au service de tous les élèves.

En nous rejoignant, vous entrez dans une académie innovante, aux ambitions fortes et portées par une communauté éducative qui, grâce au collectif et à l'union des talents, permet la formation et l'émancipation de notre jeunesse de la maternelle au lycée, pour qu'elle donne le meilleur d'elle-même et se tourne en confiance et avec sérénité vers l'avenir.

En nous rejoignant, vous intégrez une académie engagée sur la voie de la transformation et qui continuera d'offrir des perspectives et des horizons vers lesquels vous pourrez vous projeter.

Ce guide d'accueil, pratique et pensé pour vous accompagner dans les meilleures conditions, vous donnera des informations et des repères dans les premiers jours de votre installation et au fil des mois qui suivront.

Je suis particulièrement heureux de vous accueillir et souhaite à chacune et chacun d'entre vous une belle installation dans vos nouvelles fonctions où, je l'espère sincèrement, vous pourrez vous épanouir et vous accomplir.

A un moment où les défis sont nombreux pour notre Ecole républicaine, je vous souhaite à toutes et tous réussite et succès dans les missions qui sont désormais les vôtres au service des élèves de notre académie.

Bienvenue dans notre académie !

Étienne Champion,
Recteur de l'académie de Versailles.

LE MOT DU
RECTEUR

LA PLUS GRANDE
ACADÉMIE DE FRANCE !

Organigramme
QUI FAIT QUOI?

Écoles et
établissements :
LEUR ORGANISATION

FOCUS SUR :
LE CAAEE,
«IL,ELLE, ON,»
L'EAFC ET LE LAB

COUPS DE POUCE
POUR VOTRE ARRIVÉE :
→ vos premières
démarches
→ vos outils
→ vos interlocuteurs

L'ACADÉMIE
VOUS ACCOMPAGNE

Ce livret d'accueil a été conçu pour faciliter votre arrivée et la prise en main des outils mis à votre disposition. Votre manager et l'équipe RH restent à votre écoute. Tout au long de ce livret, vous trouverez des QRcodes et des URL qui vous permettront d'obtenir plus d'informations sur l'intranet Ariane et le site académique : renseignements complémentaires, contacts utiles ...

Bonne lecture et bonne arrivée parmi nous !

LA PLUS GRANDE
ACADÉMIE DE FRANCE



1 174 229
élèves

102 472
personnels

4064
écoles et
établissements
scolaires

L'ACADÉMIE
vous accueille

acver.fr/y6y



LE RECTEUR

Il représente le ministre de l'Éducation nationale au niveau de l'académie. Il est responsable de la totalité du service public de l'éducation, de la maternelle au lycée. Il exerce aussi des compétences dans le domaine de l'enseignement privé sous contrat.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Sous l'autorité du recteur, il est chargé de l'administration de l'académie. Il participe à la mise en œuvre de la politique éducative, supplée le recteur en cas d'absence, et reçoit délégation de signature de celui-ci. Il est assisté dans ses missions par quatre secrétaires générales et généraux d'académie adjoints.

LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS TECHNIQUES

acver.fr/conseillers-techniques

Ils participent à la définition, la mise en œuvre et la coordination de politiques académiques sectorielles, dans les domaines de l'enseignement, de la formation et des nouvelles technologies.

LES DIRECTIONS DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE (DSDEN)

acver.fr/y70

Il y a une DSDEN par département. Sa structure varie d'un département à l'autre, néanmoins on y trouve généralement les services financiers, l'organisation scolaire, la gestion des personnels du 1^{er} degré, des statistiques et prévisions.

Missions des DSDEN :

→ gestion totale des personnels du premier degré ;

→ gestion partielle de tous les autres personnels ;
→ affectation des élèves ;
→ vie scolaire : suivi des expériences pédagogiques, des classes transplantées ;
→ suivi pédagogique, administratif et financier des établissements et des circonscriptions du premier degré.

LE DIRECTEUR OU LA DIRECTRICE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE (DASEN)

Ces personnels représentent le recteur au niveau départemental et dirigent une DSDEN.

LE CORPS D'INSPECTION

acver.fr/inspecteurs

Les inspecteurs et inspectrices sont des référents, qui assurent de multiples missions spécifiques auprès des équipes éducatives et décisionnelles. Le corps d'inspection accompagne la qualité de l'enseignement, la réussite des élèves et sont au cœur des transformations du système éducatif.

Les IEN (inspectrices et inspecteurs de l'Éducation nationale) 1^{er} degré

Ces personnels ont la responsabilité d'une circonscription, sous l'autorité du DASEN. Ils assurent aussi le suivi des relations avec les collectivités territoriales et les partenaires de l'école.

Les inspectrices et inspecteurs du second degré - Les IA-IPR :

inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux. Ils peuvent avoir une spécialité liée à une discipline d'enseignement, ou être IA-IPR EVS (établissements et vie scolaire).

- Les IEN ET-EG-IO : inspecteurs de l'Éducation nationale de l'enseignement technique / de l'enseignement général / de l'orientation.

Organigramme

QUI FAIT QUOI ?

RECTEUR DE L'ACADÉMIE

CABINET DU RECTEUR

DIRECTEUR DE CABINET
DIRECTEUR ADJOINT
CHEF DE CABINET

**CENTRE ACADÉMIQUE D'AIDE
AUX ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS**
ÉQUIPES MOBILES DE SÉCURITÉ
[CAAEE - EMS]

**ÉQUIPE VALEURS
DE LA RÉPUBLIQUE**

**PRÉVENTION
VIOLENCE - SÉCURITÉ**

**ÉTABLISSEMENTS
ET VIE SCOLAIRE**

**DÉLÉGUÉ ACADÉMIQUE À LA VIE
LYCÉENNE ET COLLÉGIENNE**

**SERVICE
COMMUNICATION**

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ACADÉMIE

**SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX
D'ACADÉMIE ADJOINTS**
Pôle ressources humaines
Pôle politiques éducatives et partenariats
Pôle budget, moyens et organisation scolaire
Pôle appui au pilotage et à la transformation

DIRECTEUR DE LA TRANSFORMATION

**ECOLE ACADÉMIQUE DE
LA FORMATION CONTINUE**

CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

FORMATION
INITIALE ET
CONTINUE DES
PERSONNELS

1^{ER} DEGRÉ

RELATIONS
INTERNATIONALES

ÉDUCATION
ARTISTIQUE,
ACTION CULTURELLE

INFORMATION,
ORIENTATION

MÉDECINE DU
TRAVAIL
ET SANTÉ DES
PERSONNELS

ACTION SOCIALE EN
FAVEUR DES ÉLÈVES ET
DES PERSONNELS

IMMOBILIER

FORMATION
PROFESSIONNELLE
INITIALE ET
CONTINUE

ÉCOLE INCLUSIVE

ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR

NUMÉRIQUE
ÉDUCATIF

SANTÉ DES ÉLÈVES

PROMOTION ET
ÉDUCATION
À LA SANTÉ

INSPECTEUR SANTÉ
ET SÉCURITÉ AU
TRAVAIL [ISST]

INSPECTIONS

**CORPS
D'INSPECTION
IA-IPR
2ND DEGRÉ**

**CORPS
D'INSPECTION
IEN
2ND DEGRÉ**

**MÉDIATEURS
ACADÉMIQUES**

INSPECTRICES ET INSPECTEURS D'ACADÉMIE DASEN

IA-DASEN DES YVELINES

IA-DASEN DE L'ESSONNE

IA-DASEN DES HAUTS-DE-SEINE

IA-DASEN DU VAL-D'OISE

**CORPS D'INSPECTION IEN
1^{ER} DEGRÉ**

PÔLE RESSOURCES HUMAINES (RH)

**Chargé de mission
accompagnement
des personnels**

DE
(encadrement)

DPE
(personnels enseignants
et d'éducation
2nd degré)

DPATS
(personnels administratifs,
techniques, sociaux
et de santé)

DEEP
(personnels enseignants
du privé sous contrat)

**Chargé de mission
recrutement**

EAFC
(formation
des personnels)

SAPAP
(prévention
et accompagnement
des personnels)

**Médecine
des personnels**

SAR
(retraites)

**Action sociale en faveur
des personnels**

PÔLE POLITIQUE ÉDUCATIVE ET PARTENARIATS (PEP)

ASH
(école inclusive)

**Promotion et
éducation à la santé**

DAAC
(action culturelle)

CASNAV
(scolarisation des
nouveaux arrivants et
des enfants du voyage)

**Action sociale en
faveur des élèves**

Santé des élèves

Services régionaux - site de Versailles

DRAIO
(information et orientation)

DRAREIC
(relations européennes
et internationales)

ESRI
(enseignement supérieur)

DRANE
(numérique éducatif)

DRAFPIC
(formation tout au
long de la vie)

PÔLE BUDGET, MOYENS ET ORGANISATION SCOLAIRE (BMOS)

DACES
(gestion financière des EPLE)

DAF
(affaires financières)

DOS
(moyens et organisation
scolaire du public)

DEEP
(moyens et organisa-
tion scolaire du privé
sous contrat)

**Contrôle interne
financier**

Service régional

SMSE
(suivi de la masse
salariale
et des emplois)

CAP
(coordination paye)

Contrôle de gestion

SRA
(service régional des
achats)

PÔLE APPUI AU PILOTAGE ET À LA TRANSFORMATION (APT)

DALOG
(achats et logistique)

DAPEP
(statistiques, études,
outils de pilotage)

**Cadre des usages
du numérique**

RGPD
(règlement général sur
la protection des données)

DACES
(appui et conseil aux
établissements et aux
services voisins)

Services régionaux

SIAJ
(juridique interacadémique)

DRASI
(systèmes d'information)

SRI
(service régional
immobilier)

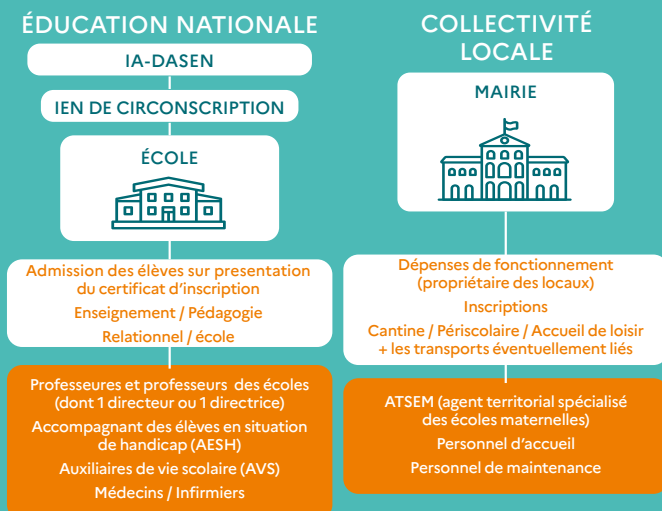
DRANE
(numérique éducatif)

Écoles et établissements : LEUR ORGANISATION



ÉCOLES PRIMAIRES (MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES)

1^{er} DEGRÉ

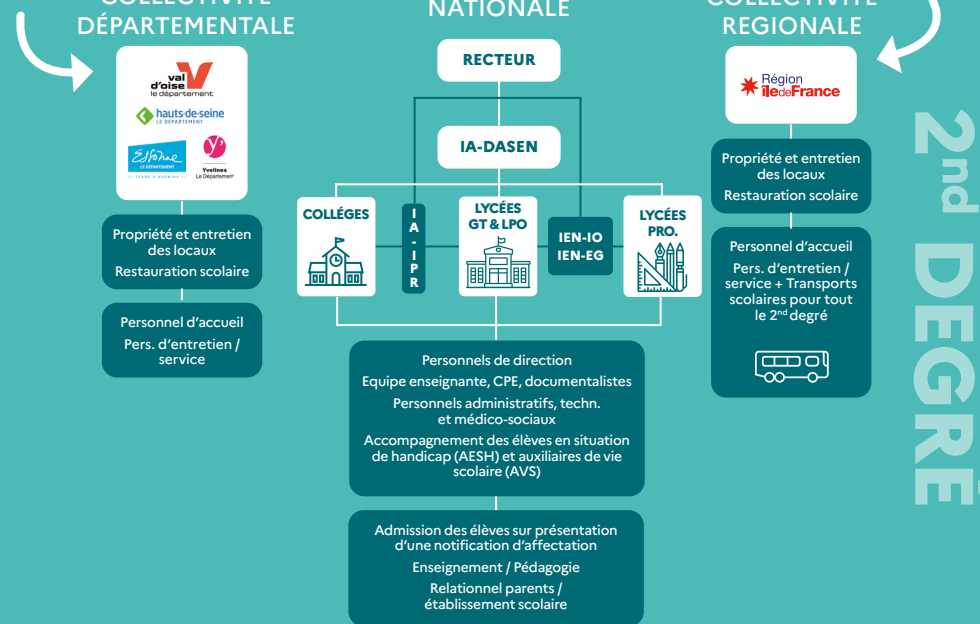


COLLÈGES

COLLECTIVITÉ DÉPARTEMENTALE

ÉDUCATION NATIONALE

LYCÉES
COLLECTIVITÉ RÉGIONALE



2nd DEGRÉ

LES RÉSEAUX D'ÉDUCATION PRIORITAIRE (REP ET REP+)

acver.fr/y71

L'académie de Versailles comprend 23 REP+ et 73 REP pour 186 500 élèves. Les équipes de l'éducation prioritaire œuvrent collectivement à l'égalité des chances, en donnant la priorité à l'apprentissage, à l'épanouissement en classe et à l'école.

Il y a 14 personnels experts de la formation en REP+ dans les départements de l'académie. Ils accompagnent le travail des pilotes du réseau, du coordonnateur et de l'équipe éducative et pédagogique.

LES CITÉS ÉDUCATIVES

acver.fr/cites

Elles associent des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État, collectivités, associations, habitants. Dans l'académie, 25 cités éducatives sont labellisées.

FOCUS SUR : LE CAAEE



LE CENTRE ACADÉMIQUE D'AIDE AUX ÉCOLES ET AUX ÉTABLISSEMENTS (CAAEE)

acver.fr/y72

Un climat scolaire serein est une condition essentielle pour assurer les bonnes conditions de travail et d'apprentissage, le respect d'autrui et l'épanouissement des élèves.

Le CAAEE a pour mission de lutter contre toute forme de violence à l'École (incivilités, harcèlement...), par trois leviers d'action : intervenir, prévenir, innover.

Contact :

01.39.23.60.76

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

ce.caaee@ac-versailles.fr

IL, ELLE, ON



IL, ELLE, ON : L'ACADÉMIE S'ENGAGE POUR L'ÉGALITÉ

acver.fr/y73



POUR L'ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS

CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES



POUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Le plan « IL, ELLE, ON » comporte un premier volet pour l'égalité filles-garçons à l'école, et un second pour l'égalité professionnelle entre les personnels. Afin que chacune et chacun puisse mener la carrière qu'il souhaite, bénéficie d'une rémunération juste et soit protégé de toute forme de discrimination ou de violence.

L'EAFC



L'ÉCOLE DE LA FORMATION CONTINUE (EAFC)

acver.fr/eafc

Un guichet privilégié d'accès à la formation, repensé pour faciliter l'accès à l'offre à chacune des étapes de la carrière. L'EAFC a pour objectif d'offrir à tous les personnels de l'enseignement public un parcours de formation continue :

- centré « usager », dédié à chaque catégorie d'agent ;
- personnalisé pour répondre à des besoins individuels ou collectifs ;
- de proximité grâce à un déploiement sur toute l'académie ;
- activable à tout moment dans l'année et tout au long de sa carrière ;
- transversal pour créer une culture professionnelle commune ;
- qualifiant/diplômant, pour faire reconnaître et valoriser les nouvelles compétences, en lien avec les universités, l'INSPÉ, les instituts de formation continue (IH2EF...)

L'EAFC propose également des formations collectives (formations d'initiative locale – FIL) pour répondre aux besoins des équipes sur le terrain. La formation vous accompagne dans vos projets de mobilité (à l'international, sortante et entrante).

Construire son parcours professionnel avec :

- L'EAFC qui aide à la construction d'un parcours de formation adapté, pour le développement professionnel de chacun ;
- Les inspecteurs, chefs d'établissement et de services, les équipes de circonscription, les conseillers RH de proximité ;
- Tous les autres acteurs de la formation possiblement mobilisables : ingénieurs de formation, formateurs, conseillers pédagogiques, mentors... tuteurs...

LE LAB

lab
+
Versailles

LE LAB VERSAILLES POUR VOS PROJETS INNOVANTS

acver.fr/y75



Le Lab c'est :

- **Une offre de services** et un espace ouvert au rectorat, dédiés à l'innovation dans toutes ses dimensions : pédagogique, services aux usagers, numérique, sociale et organisationnelle.
- **Un cadre de liberté** pour expérimenter, échanger, apprendre et tester rapidement des solutions répondant aux défis de l'éducation d'aujourd'hui et de demain.
- **Une équipe aux compétences pluridisciplinaires**, composée de membres de différents services mobilisables pour l'innovation, qu'elle soit pédagogique ou administrative.

COUPS DE POUCE POUR VOTRE ARRIVÉE :
→ **VOS PREMIÈRES DÉMARCHES**



NUMÉRO D'IDENTIFICATION ÉDUCATION NATIONALE (NUMEN)

Numéro unique attribué à chaque personnel lors de son entrée dans l'éducation nationale pour la gestion administrative de son dossier. Il est confidentiel, personnel et se compose de 13 caractères (chiffres + lettres). Il suit le personnel durant toute sa carrière, indépendamment des mutations ou des changements de corps éventuels.

Le NUMEN vous est indispensable pour :

- activer votre messagerie professionnelle académique ;
- vous inscrire aux concours, formations... ;
- accéder à certains outils en ligne.

Le NUMEN vous est transmis par :

- votre direction ;
 - votre gestionnaire.
- Vous pouvez aussi en faire la demande soit par courrier, soit sur place sur présentation d'une pièce d'identité (le NUMEN n'est jamais transmis par téléphone).



UNE ADRESSE ACADÉMIQUE DE MESSAGERIE

acver.fr/messagerie

Tous les personnels de l'académie possèdent une identité numérique académique. Elle permet l'accès au système d'information de l'académie et de l'Éducation nationale, et de disposer d'une messagerie électronique dont l'adresse est généralement sous la forme :
prenom.nom@ac-versailles.fr

Cette messagerie est indispensable pour le suivi de votre carrière et de votre situation professionnelle. Pour s'y connecter, l'académie met à votre disposition un webmail académique accessible sur l'intranet ARIANE.

VOS FICHES DE PAIE DÉMATÉRIALISÉES

Elles sont disponibles sur l'espace numérique sécurisé de l'agent public de l'État : **ensap.gouv.fr**

C'est à chaque personnel de créer son compte ENSAP :

→ **Vous êtes stagiaire ou nouvel arrivant dans la fonction publique**, vous pourrez le créer à partir d'octobre.

→ **Vous étiez déjà titulaire dans la fonction publique**, vous continuez d'utiliser le compte ENSAP lié à vos précédentes fonctions.

VOTRE AFFILIATION À LA SÉCURITÉ SOCIALE

Vous êtes titulaire / fonctionnaire

La MGEN est le seul organisme habilité à gérer le régime obligatoire de la sécurité sociale des personnels de notre ministère.

A votre prise de fonction, prenez contact avec le centre de sécurité sociale MGEN de votre département d'affectation, pour l'affiliation à la sécurité sociale, la création ou mise à jour de votre carte vitale d'assurance maladie, ainsi que l'enregistrement de votre médecin traitant.

Vous êtes non titulaire / contractuel

Vous pouvez vous affilier soit au centre de sécurité sociale MGEN du département de votre résidence, soit auprès de la CPAM de votre département de résidence.

www.mgen.fr/affiliation

LA MUTUELLE / COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse référence officiellement 3 mutuelles : Anticipa, Intérieure, MGEN. Cependant, le choix de votre mutuelle reste entièrement libre.



REMBOURSEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ (PSC)

acver.fr/psc

A compter d'avril 2026, un nouveau régime de protection sociale complémentaire (PSC) en santé et en prévoyance sera mis en place. Pour la santé, les agents, titulaires et contractuels, devront adhérer au contrat collectif retenu, avec une prise en charge financière de 50% de la cotisation santé par l'employeur, sous réserve des dérogations prévues par l'accord cadre général ministériel.

Dans l'attente de la mise en place du nouveau régime de PSC les agents titulaires et contractuels peuvent bénéficier, sous réserve d'être adhérent(e) à une mutuelle « responsable et solidaire », d'un forfait mensuel brut de 15 €, correspondant au remboursement d'une partie de la cotisation de PSC destinée à couvrir les frais de santé.

LES AIDES AU TRANSPORT

acver.fr/y79

Trains, bus : indemnisation de vos frais de déplacement quotidiens

L'académie prend en charge une partie de votre abonnement dans la limite d'un montant forfaitaire mensuel.

Forfait « Mobilités durables »

Il s'applique aux déplacements entre le lieu de résidence habituel et le lieu de travail, effectués à vélo ou en covoiturage, pendant un nombre minimal fixé à 100 jours par année (modulables selon la quotité de travail de l'agent).

Frais de déplacements occasionnels

Vous pouvez être amené(e), dans le cadre de vos missions, à vous déplacer ponctuellement, soit sur convocation, soit sur ordre de mission de votre supérieur hiérarchique. L'application Chorus-DT permet de gérer le remboursement des frais inhérents à ce type de déplacements (hors formation, concours, examens, qui relèvent d'une autre gestion).

→ VOS OUTILS

VOTRE INTRANET ARIANE

acver.fr/y7a

Tous les personnels de l'académie ont accès à l'intranet Ariane. La connexion se fait avec les identifiants et mots de passe de la messagerie académique.

Un accès profilé à l'information



Selon votre profil, vous serez automatiquement dirigé(e) vers l'information qui vous concerne : actualités, ressources, modèles de documents, etc.

COLIBRIS, POUR VOS DÉMARCHES EN LIGNE

acver.fr/colibris

Grâce à Colibris, chaque personnel peut envoyer une demande, suivre les étapes de son traitement.

E-colibris

Application mobile gratuite qui permet de :

- consulter vos données familiales, professionnelles (carrière, affectation...);
- justifier de votre appartenance au ministère (carte professionnelle numérique);
- échanger avec votre réseau de proximité (gestionnaire, collègues...);
- effectuer des demandes RH.

I-PROF, L'ASSISTANT CARRIÈRE EN LIGNE

acver.fr/y7b

Il permet à chaque personnel enseignant du 1^{er} et du 2nd degré de :

- consulter et compléter son dossier administratif;
- consulter des guides thématiques;
- dialoguer avec son gestionnaire;
- signaler un changement de situation, etc.

I-PROFESSIONNEL (PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ)

Outil d'assistant carrière, de guide interactif et d'espace individuel permettant :

- d'accéder à des informations personnelles et professionnelles (carrière, promotions, C.V...);
- de consulter les règles statutaires;
- d'échanger avec votre gestionnaire.

Connexion depuis le portail Arena (<https://id.ac-versailles.fr>), rubrique "Gestion des personnels".

→ VOS INTERLOCUTEURS

QUI GÈRE VOTRE DOSSIER ?

- **Vous êtes enseignante ou enseignant du premier degré public**

Votre gestion administrative et financière est assurée par la DSDEN de votre département d'affectation.

acver.fr/y70

- **Vous êtes personnel, enseignante, enseignant, personnel d'éducation ou psychologue de l'EN du second degré public**

Votre gestion administrative et financière est assurée par la division des personnels enseignants (DPE).

acver.fr/y7c

- **Vous êtes contractuel d'enseignement, personnel d'éducation ou psychologue de l'EN du second degré public**

Votre gestion administrative et financière est assurée par la division des personnels enseignants (DPE2).

acver.fr/y8d

- **Vous êtes enseignante ou enseignant du privé sous contrat**

Votre gestion administrative et financière est assurée par la division des établissements de l'enseignement privés (DEEP) pour votre gestion administrative et financière.

Contact : ce.deep@ac-versailles.fr

- **Vous êtes personnel ingénieur, administratif, technicien, personnel social ou de santé**

Votre gestion administrative et financière est assurée par la division des personnels administratifs, technique, de santé et sociaux (DPATS).

Contact : ce.dpats@ac-versailles.fr

- **Vous êtes personnel d'encadrement**

C'est la Division de l'encadrement (DE) qui assure la gestion administrative et financière des :

- Cheffes et chefs d'établissement
- Personnels d'inspection
- Emplois fonctionnels

Contact : ce.de@ac-versailles.fr

L'ACADÉMIE *vous accompagne*



LE SERVICE ACADÉMIQUE DE PRÉVENTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS (SAPAP)

acver.fr/sapap

Il accompagne tous les personnels dans leur démarche individuelle de développement professionnel et dans l'évolution de leur carrière, en mettant en place des dispositifs répondant à des besoins spécifiques et en faisant intervenir des professionnels de différents domaines.

Le service prend en compte les problématiques rencontrées relevant du domaine pédagogique, relationnel, médical, psychologique ou liées au handicap.

Il porte également les questions de prévention, de mobilité

professionnelle, d'action sociale en faveur des personnels et de qualité de vie et des conditions de travail.

La référente académique égalité, diversité et lutte contre les violences sexistes et sexuelles contribue notamment à l'information des personnels en matière d'égalité professionnelle, de diversité et de traitement des violences sexistes et sexuelles.

Pour la contacter :
egalite-diversite@ac-versailles.fr

LA RH DE PROXIMITÉ

acver.fr/macarriere

Elle a pour objectif de personnaliser l'accompagnement et le suivi du parcours professionnel des personnels. Le conseiller ou le conseiller RH de proximité assure la rapidité et l'efficacité de la prise en charge des demandes qui lui sont adressées.

CELLULE D'ÉCOUTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, LE HARCÈLEMENT, LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES

La cellule offre un espace d'écoute et d'accompagnement aux personnels de l'académie dans le respect de la confidentialité et de la neutralité. Elle les informe des droits et des démarches à effectuer et assure une prise en compte et un traitement des discriminations, du harcèlement, des violences intrafamiliales et intraconjugales, et des violences sexuelles ou sexistes subies. Elle renseigne également sur les démarches concernant la protection fonctionnelle.

Pour la contacter :

cellule.ecouteRH@ac-versailles.fr
0 800 000 444

ÊTRE ACCUEILLI EN TANT QUE PERSONNEL EN SITUATION DE HANDICAP

L'académie de Versailles est engagée conjointement avec le FIPHFP (Fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique - **www.fiphfp.fr**) pour favoriser l'insertion et le maintien des personnes en situation de handicap dans l'emploi.

• À VOTRE ARRIVÉE DANS L'ACADÉMIE

Avant une première affectation et prise de fonction, le personnel

en situation de handicap recruté :

→ Prend contact avec la Mission Académique à l'Intégration des Personnels en situation de Handicap et transmet à ce service son justificatif de la qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE). L'adresse mail à utiliser :

ce.maiph@ac-versailles.fr

→ Informe, s'il le souhaite, son supérieur hiérarchique de sa situation de handicap. Celui-ci pourra se mettre en contact avec la correspondante handicap afin d'étudier l'environnement de travail.

• POUR LES PERSONNELS EN POSTE

L'apparition d'un handicap en cours de carrière est la situation la plus fréquente. La personne concernée ou en risque d'être concernée peut prendre contact avec la correspondante handicap académique et/ou le médecin de prévention de son département d'exercice, afin de faire le point sur sa situation (éventuels aménagements de poste).

acver.fr/y7d

LA MÉDECINE DE PRÉVENTION

acver.fr/y7e

Elle a pour objectif de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur activité professionnelle.

MISSIONS DES MÉDECINS DE PRÉVENTION :

→ conseiller l'administration, les personnels et leurs représentants sur l'amélioration des conditions de vie et de travail ;

→ réaliser des visites médicales ;
→ assurer la surveillance médicale particulière des agents ;
→ accompagner et conseiller le service RH dans l'intégration des personnels handicapés ;
→ donner un avis et rédiger un rapport le cas échéant dans le cadre des accidents de travail et des maladies professionnelles.

L'ERGONOME

Il intervient dans le cadre de la politique de maintien dans l'emploi pour réaliser des visites individuelles auprès des agents en situation de handicap (sous couvert d'une demande du médecin de prévention) et propose des préconisations ergonomiques comme dans le cas de troubles musculosquelettiques.

ce.ergonome@ac-versailles.fr

À QUI S'ADRESSER ?

YVELINES :

ce.ia78.medecindespersonnels@ac-versailles.fr

ESSONNE :

ce.ia91.medecindespersonnels@ac-versailles.fr

HAUTS-DE-SEINE :

ce.ia92.medecindespersonnels@ac-versailles.fr

VAL D'OISE :

ce.ia95.medecindespersonnels@ac-versailles.fr

L'INFIRMIÈRE SANTÉ AU TRAVAIL

L'infirmière appartient à l'équipe pluridisciplinaire de la médecine de prévention et aide les médecins à faire le suivi des agents ainsi que la prévention des risques professionnels par des visites d'information et de prévention selon des protocoles élaborés ensemble.

Contact (91) :

ce.ia91.medecindespersonnels@ac-versailles.fr

LES PSYCHOLOGUES DU TRAVAIL

acver.fr/y7f

Ils ont une mission de prévention et d'information en lien avec les risques psycho-sociaux, la qualité de vie au travail et les conditions de travail. Ils peuvent conseiller face à une situation de travail concernant un personnel ou un collectif en difficulté.

Un schéma d'intervention adapté à chaque situation est proposé par les psychologues du travail : temps d'écoute individuel et/ou collectif, groupe de travail orienté vers la recherche d'amélioration.

À qui s'adresser ?

ce.psychologuedutravail@ac-versailles.fr

L'ACTION SOCIALE

acver.fr/y7g

Elle est destinée à accompagner et aider les personnels aux différentes étapes de leur vie professionnelle et familiale : logement et installation, enfant en situation de handicap, garde d'enfant, aide aux études, aux loisirs ou aux vacances, difficultés financières, consultations juridiques.



→ LES AIDES AU LOGEMENT ET À L'INSTALLATION

Plusieurs dispositifs d'action sociale sont à votre disposition pour vous accompagner dans votre recherche de logement et dans votre installation.

Vous pouvez les retrouver dans le guide académique logement : acver.fr/y7h

→ LA SRIAS

srias.ile-de-france.gouv.fr

Elle est en charge de l'action sociale interministérielle au niveau de la région Île-de-France, au profit des agents de l'état actifs et retraités. En complément de l'action sociale académique, elle propose des actions dans les domaines de la culture et des loisirs, de la petite

enfance (places en crèches), logement et vacances, restauration, logement, enfance, loisirs, aides face à des situations difficiles.

→ L'ASSOCIATION PRÉAU POUR LES LOISIRS ET LE TOURISME, LES SPORTS ET LA VIE QUOTIDIENNE

acver.fr/y7k

Préau a pour objectif de proposer, à des tarifs préférentiels, de nombreuses prestations culturelles, de loisirs, sportives, touristiques et des avantages commerciaux destinés à tous les personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, actifs et retraités.

→ LE RÉSEAU PAS MGEN : PRÉVENTION, AIDE, SUIVI

acver.fr/y7j

Ce dispositif a pour vocation d'accueillir individuellement les personnels qui ressentent le besoin d'être écoutés et soutenus, en dehors du cadre institutionnel.

Numéro unique :
0 805 500 005 (service et appel gratuit)

LA PROTECTION FONCTIONNELLE

acver.fr/y7i

Une chargée de mission a vocation à prendre en charge les demandes de protection des personnels, avec un suivi dans le temps jusqu'au long terme, tout en fluidifiant les relations entre les services.

Pour le contacter :
0 800 000 444 (appel gratuit)
protection.fonctionnelle@ac-versailles.fr

LE DÉROULEMENT DE CARRIÈRE : PLUSIEURS TEMPS FORTS

→ VOUS ÊTES ENSEIGNANTE, ENSEIGNANT PERSONNEL D'ÉDUCATION OU PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Vous aurez trois grands rendez-vous de carrière. Ce sont des temps dédiés pour porter un regard sur une période de vie professionnelle (en moyenne tous les 7 ans), à des moments où il semble pertinent de faire le point sur le chemin parcouru professionnellement.

→ VOUS ÊTES PERSONNEL INGÉNIEUR, ADMINISTRATIF, TECHNIQUE, SOCIAL OU DE SANTÉ

Un entretien professionnel annuel permet à l'agent et à son responsable hiérarchique :

- de fixer conjointement des objectifs ;
- d'évaluer les résultats obtenus ;
- de mettre en évidence le potentiel professionnel de l'agent, ses points forts et ceux qu'il faut améliorer ;
- de définir les besoins de formation.

LES ADRESSES PRATIQUES

→ LES ORGANISATIONS SYNDICALES

Retrouvez la liste des organisations syndicales et les accès à leurs sites depuis votre intranet Ariane : acver.fr/syndicats

BUREAUTIQUE RESSOURCES EN 1 CLIC

Modèles de documents,
fonds de visio,
signature de mail...

Retrouvez l'ensemble
des ressources sur



Signature
de mail

Fonds
de visio

PRINCIPAUX SIGLES ET ACRONYMES POUR SE REPÉRER LES PREMIERS JOURS...

AESH

Accompagnant d'élèves
en situation de handicap

BOEN

Bulletin officiel de
l'Éducation nationale

DASEN

Directeur ou directrice
académique des services
de l'Éducation nationale

DGESCO

Direction générale de
l'enseignement scolaire

ENT

Environnement
numérique de travail

EPL

Établissement public
local d'enseignement
(collège ou lycée)

IATSS

Personnel ingénieur,
administratif, technique,
de santé ou de service

MENESR

Ministère de l'Éducation
nationale, de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche

PAF

Programme académique
de formation

PPMS

Plan particulier de mise
en sûreté

TZR

Titulaire sur zone de
remplacement

LA SUITE DU GLOSSAIRE : acver.fr/y7m

MES NOTES...

[illegible][illegible]

MES NOTES...

[illegible][illegible]

MES NOTES...

NOS SITES ET RÉSEAUX SOCIAUX



**SITE
ACADÉMIQUE**
ac-versailles.fr

FACEBOOK
[acversailles](https://www.facebook.com/acversailles)

X
[acversailles](https://twitter.com/acversailles)

INSTAGRAM
[ac.versailles](https://www.instagram.com/acversailles)

LINKEDIN
[acversailles](https://www.linkedin.com/company/acversailles)

YOUTUBE
[@ac.versailles](https://www.youtube.com/acversailles)

ADRESSES ET HORAIRES DES SITES

Site principal
3, boulevard de Lesseps
78017 Versailles cedex
Ouvert au public
du **lundi au vendredi**,
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Site de La Ceinture
13, rue de La Ceinture
78000 Versailles
01 30 83 44 44
Ouvert au public
du **lundi au vendredi**,
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Site de Lescot
7, rue Pierre-Lescot
78000 Versailles
Ouvert au public
du **lundi au vendredi**,
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Site de Guyancourt
19 avenue du Centre
78280 Guyancourt
Ouvert au public
du **lundi au vendredi**,
de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h.

DSDEN

Adresses et horaires sur :

www.ac-versailles.fr/dsden78
www.ac-versailles.fr/dsden91
www.ac-versailles.fr/dsden92
www.ac-versailles.fr/dsden95



Retrouvez la série vidéo *"Questions d'Éducation"*

Elle met en lumière la diversité des métiers et des profils de notre académie avec des témoignages passionnés et passionnants de Romain, Sandrine, Anthony et bien d'autres encore !



SUIVEZ-NOUS SUR :

